

Rubrique 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / OU DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de produit

Nom commercial : GRAMINASTAR PLUS®

Code du produit : 052-02

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :	Life Scientific Ltd,	LIFE SCIENTIFIC FRANCE
	Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone : un poste fixe)	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis
Web :	www.lifescientific.com	
Email :	info@lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres provinces.

1.5 UFI code : 6KPF-GG5A-P10S-P4RN

Rubrique 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

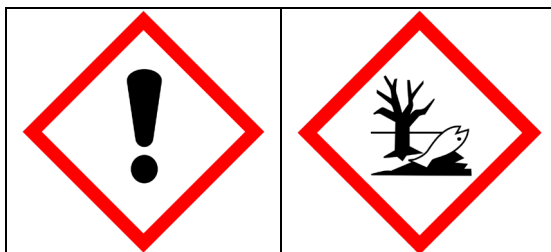
Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A	H317
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H400
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 1	H410

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes



Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger :

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient du S-métolachlore et du bénomaxacor. Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

2.3. Autres dangers

SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
SPe 3 :	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Rubrique 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	CAS No	EC No	Index No	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
S-métolachlore	87392-12-9	-	607-432-00-4	H317 H400 H410	82.1
Bénomaxacor	98730-04-2	-		H332	4.0
Calcium dodecylbenzenesulphonate	90194-26-6 26264-06-2	- 247-557-8		H315 H318 H412	1-5
2-methylpropan-1-ol*	78-83-1	201-148-0	603-108-00-1	H226 H315 H318 H335 H336	1-5
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	265-198-5 922-153-0	649-424-00-3	H304 H411	1-5

*Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

Rubrique 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales :	En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Traiter les symptômes. En cas de toux et d'essoufflement léger ou malaise consulter un médecin montrant l'emballage, de l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.
En cas d'inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.
En cas d'ingestion :	NE PAS faire vomir à moins d'y être invité par un centre antipoison. Si la conscience est totale, faire boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux :	Enlever les lentilles de contact si présents. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, en maintenant les paupières ouvertes pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

Traiter de façon symptomatique.

Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

Rubrique 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Pour les petits feux :	Utiliser de l'eau pulvérisée, une poudre chimique, mousse ou le dioxyde de carbone.
Pour les grands incendies :	Utiliser de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée. Évitez d'utiliser un jet d'eau concentré, qui peut causer le feu pour disperser ou de propagation.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome. Combattre l'incendie d'une distance sécuritaire et un endroit protégé. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients fermés exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

Rubrique 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique. Nettoyer et neutraliser la zone d'épandage, les outils et les équipements à l'aide de javel, savon et eau. Absorber les eaux de lavage et les ajouter aux déchets collectés. Les déchets doivent être classés et étiquetés avant recyclage ou élimination.

6.4 Référence à d'autres Rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises. Travailler dans un lieu bien ventilé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après toute manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Pour la protection individuelle, voir Rubrique 8.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Emballage : Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Les limites d'exposition :

Composants	Limite(s) d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
S-métolachlore	10 mg/m ³	8 h VME	SUPPLIER
bénoxacor	1 mg/m ³	8 h VME	SUPPLIER
2-méthylpropan-1-ol	50 ppm, 150 mg/m ³	Valeur Limite Plafond	SUVA
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	8 ppm, 50 mg/m ³	8 h VME	SUPPLIER

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée. Une combinaison de gaz, de vapeur et de particules respirateur peut être nécessaire avant que des mesures techniques efficaces soient mis en place. Utiliser un appareil respiratoire autonome en cas de déversement d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute circonstance où des respirateurs à purification d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.

Protection de la peau :	Porter des vêtements résistant aux produits chimiques approprié basé sur le potentiel de contact avec la peau. Laver tout le de l'eau et du savon après avoir ôté les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements de protection avant de les réutiliser. Porter un vêtement de protection imperméable, le cas échéant.
Protection des mains :	Porter des gants résistants aux produits chimiques (en caoutchouc nitrile norme 480). Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés. Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition. La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.
Protection des yeux :	La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.

Rubrique 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	brun clair à rouge brun foncé
Odeur :	caractéristique
pH (10g/l à 20 °C) :	4-8 à 1 % w/v
Point de fusion (°C) :	donnée non disponible
Point d'ébullition (°C) :	donnée non disponible
Point d'éclair (°C) :	>70
Inflammabilité (solide, gazeux) :	donnée non disponible
Température d'auto-inflammation (°C) :	donnée non disponible
Température de décomposition (°C) :	donnée non disponible
Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif
Limites d'explosion (Inférieure) :	donnée non disponible
Limites d'explosion (Supérieure) :	donnée non disponible
Pression de vapeur :	donnée non disponible
Densité :	1.115 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur :	donnée non disponible
Solubilité dans l'eau :	donnée non disponible
Log P octanol / eau (à 20 °C) :	donnée non disponible
Viscosité (Dynamique) :	donnée non disponible
Viscosité (Cinématique) :	donnée non disponible
Tension de surface :	donnée non disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5. Matières incompatibles

Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

Rubrique 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

DL50 orale rat (mâle) :	>2.675 mg/kg
DL50 orale rat (femelle) :	>2.952 mg/kg
DL50 cutanée lapin :	>2.020 mg/kg
CL50 inhalation rat :	> 3.06 mg/L, 4 h
Irritation des yeux :	Lapin: Modérément Irritant. Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Irritation de la peau :	Lapin: Légèrement Irritant. Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Sensibilisation respiratoire ou Cutanée :	Test de Maximalisation (GPMT) Cochon d'Inde: Sensibilisant pour la peau dans les tests pour animaux. Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.
Mutagenicité sur les cellules Germinales :	S-métolachlore : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes. bénoxacor : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes. 2-methylpropan-1-ol : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.
Cancérogénicité :	S-métolachlore : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales. bénoxacor : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales. 2-methylpropan-1-ol : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux
Toxicité pour la reproduction :	S-métolachlore : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales. bénoxacor : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales. 2-methylpropan-1-ol : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.
Danger par aspiration:	solvant naphta aromatique lourd (pétrole) : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Rubrique 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons : CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 7,6 mg/l , 96 h
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques: CE50 Daphnia magna Straus, 19,8 mg/L , 48 h
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

Toxicité des plantes aquatiques: CE50b Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 0,025 mg/L , 72 h
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

CE50r *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 0,11 mg/l , 72 h
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

NOEC *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 0,004 mg/l , 72 h
Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

S-métolachlore : Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau

S-métolachlore : Dégradation par périodes de demi-vie: 53 - 147 j

N'est pas persistante dans l'eau.

Stabilité dans le sol

S-métolachlore : Dégradation par périodes de demi-vie: 12 - 46 j

Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S-métolachlore : Ne montre pas de bioaccumulation.

bénoxacor : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

S-métolachlore : Le S-métolachlore montre une moyenne mobilité dans le sol.

bénoxacor : Le bénoxacor a une mobilité moyenne dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Rubrique 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets procédures d'élimination :

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Lorsque cela est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés :

Vider les restes. Triples contenants rincer. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides devraient être prises pour le recyclage local ou l'élimination des déchets.

Rubrique 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air

14.1. Numéro ONU :

UN 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(S-METOLACHLOR)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Matière dangereuse pour l'environnement (S-METOLACHLOR)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Rubrique 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la Rubrique 3.**

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009 : 1172/1432c

A partir du 1er juin 2015 :

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 1436 - 4510

Rubrique contraignante : 4510

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

Rubrique 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H citées dans les Rubriques 2 et 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

® **GRAMINASTAR PLUS** est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

Date de première délivrance : 01/12/2016

Date de la version actuelle délivrance : 26/07/2023

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du produit. Les informations contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.

contenues dans ce document ne concernent que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.